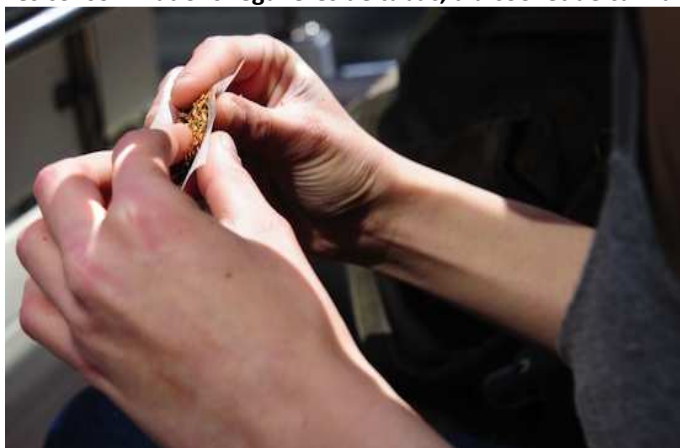


Les consommations régulières de tabac, d'alcool et de cannabis augmentent chez les étudiants en 2013. Et elles s'additionnent.



ALFRED/SIPA

« Alcool: les jeunes malades de l'ivresse »

« Santé : les jeunes se mettent en danger »

« Alcool : pourquoi les jeunes sont des proies faciles »

Tabac, alcool, cannabis, le mélange ne semble pas faire peur aux étudiants ! Le 8^{ème} baromètre sur la santé des étudiants français de 18 à 25 ans (1) réalisé par les mutuelles étudiantes EmeVia avec l'Institut CSA dresse le portrait inquiétant de polyconsommateurs de ces substances **nocives** pour leur santé.

En effet, selon l'enquête, 86,7 % des consommateurs réguliers de cannabis sont également fumeurs de tabac occasionnels ou quotidiens, et 58,2 % buveurs excessifs d'alcool. Autre constat alarmant, les jeunes semblent s'installer dans des consommations régulières pour tous ces produits.

L'étude révèle que la consommation d'alcool chez les étudiants est à la hausse. En 2013, 39,5 % d'entre eux déclarent avoir consommé de l'alcool 2 à 4 fois par mois alors qu'ils étaient 36,3 % en 2011. Au total, 66,7 % se déclarent buveurs en 2013 alors qu'ils étaient 59,7 % en 2011. Les étudiants sont néanmoins un peu moins nombreux à boire de manière excessive.

Par ailleurs, la proportion d'étudiants fumeurs réguliers (c'est-à-dire ceux qui fument tous les jours) progresse elle aussi (14,2 %, +0,7 pt depuis 2011). L'influence des copains est considérable. Huit fumeurs sur dix ont allumé leur première cigarette pour participer à des moments de convivialité ou faire comme les autres.

Enfin, le nombre d'étudiants déclarant ne pas avoir fumé dans l'année écoulée est en baisse. Et, dans le même temps, on constate une augmentation de la fréquence de consommation des consommateurs réguliers (3 % contre 2 % en 2011).

Pour Cédric Chevalier, Président d'EmeVia, « les résultats (...) nous conforte dans la nécessité de renforcer nos actions de prévention sur les thématiques de l'alcool et du tabac. L'augmentation de certaines consommations nous met en alerte sur la nécessité de poursuivre nos efforts, en partenariat avec les différents acteurs publics et privés ».

Dernière note, on constate une forte diminution de la consommation de **poppers** depuis 2011, grâce à la législation interdisant la vente de cette substance psychoactive, 6,9 % en 2011 contre 3,9 % en 2013. « EmeVia a su alerter les pouvoirs publics sur la consommations importantes de poppers ces dernières années. Nous ne pouvons que constater l'effet positif de notre alerte deux ans après notre dernière enquête », déclare Benjamin Chkroun, Délégué Général d'emeVia. Pourtant, le Conseil d'Etat vient d'annuler l'interdiction de vente de ces substances.

(1) 6 134 étudiants sélectionnés de façon aléatoire par chaque mutuelle étudiante participante à l'enquête ont répondu à un questionnaire envoyé par voie postale.